



SELARL TRAVERSO TREQUATTRINI & ASSOCIES

Avocats - 15 rue de la Préfecture – 74 000 ANNECY –
Tél. 04 50 51 20 03 / scp.traverso@wanadoo.fr
<https://www.traverso-trequattrini-avocats.com>

SELARL F.D.A (FALLION-DUBREUIL)

Avocats au barreau de BONNEVILLE
56 place de l'hôtel de ville - 74130 BONNEVILLE
Tél 04 50 97 21 81 / fallion-dubreuil@wanadoo.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE
D'UNE MAISON d'HABITATION EN COURS DE RENOVATION
ET PARCELLES DE TERRAIN
sis SUR LA COMMUNE de CORDON (74700)**

**MISE A PRIX : 250 000,00 Euros (Deux cent cinquante mille euros)
Outre frais, clauses et conditions du cahier.**

**ADJUDICATION FIXEE AU
JEUDI 09 OCTOBRE 2025 à 14 h 00**

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE, Palais de justice, 18 quai du Parquet, 74130 BONNEVILLE,

SUR LA COMMUNE de CORDON 74700 – Lieudit Lezaive d'en bas - SOIT les biens cadastrés section B n°407 (03a 32ca), n°408 (03a 19ca), n°410 (44ca), n°411 (07a 80ca), n°413 (21a 45ca), n°421 (19a 70ca), n°426 (55a 97ca), n°427 (09ca), n°428 (09a 41ca), n°429 (13a 52ca), n°433 (18a 81ca), n°439 (28a 09ca), n°440 (11a 20ca), n°441 (03a 74ca), n°446 (11a 41ca), n°447 (03a 60ca), n°450 (32a 14ca), n°451 (31a 06ca), n°452 (04a 47ca), n°602 (02a 60ca), n°603 (30a 32ca), n°604 (03a 68ca) et n°3514 (25a 36ca). Etant précisé que sur la parcelle cadastrée section B n°3514 est édifée une maison d'habitation en cours de rénovation. Le bâtiment comprend : un sous-sol (dégagement, chaufferie, buanderie, réserve) avec trois caves voutées implantées sous le terre-plein situé au pied aval du bâtiment, un rez-de-chaussée habitable (entrée, salle à manger, cuisine, WC, dégagement, chambre 1, salle d'eau 1, chambre 2, salle d'eau 2, salon), deux étages en cours de rénovation avec un accès par échelles de chantier.

Tels que lesdits biens s'étendent, se poursuivent et comportent avec toutes leurs aisances, dépendances et tous les droits y attachés sans aucune exception ni réserve lors même qu'il y aurait omission dans la désignation ci-dessus, ensemble les immeubles par destination qui en dépendent et les améliorations qui pourraient y avoir été faites par la suite.

Biens immobiliers plus amplement décrits dans un procès-verbal de description dressé par LA SAS SAGE & ASSOCIES, Commissaires de justice à LE FAYET (74) en date du 23/05/2024 dont une copie est annexée au cahier des conditions de la vente.

Cette vente est poursuivie à la requête la **société CREDIT LOGEMENT**, Société Anonyme au capital de 1 259 850 270 €, dont le siège social est à PARIS 75155 CEDEX 03, 50 Boulevard de Sébastopol, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° B 302 493 275, agissant poursuites et diligences de son Représentant Légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège,

Laquelle a pour Avocat plaidant la **SELARL TRAVERSO-TREQUATTRINI & ASSOCIES**, représentée par Maître Vincent TREQUATTRINI, Avocat au barreau d'ANNECY (74000), y demeurant 15 rue de la Préfecture, et pour Avocat postulant, La **SELARL F.D.A (FALLION-DUBREUIL)**, représentée par Me Emmanuel DUBREUIL, avocat postulant au Barreau de BONNEVILLE y demeurant 56 place de l'hôtel de ville - 74130 BONNEVILLE

Outre la mise à prix ci-dessus indiquée, cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au Cahier des Conditions de Vente, déposé le 10/07/2024 au Secrétariat Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (RG N°24/01227), où chacun peut en prendre connaissance.

Les enchères ne seront reçues que par le Ministère d'un Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE, conformément aux dispositions de l'article R322-40 du Code des procédures civiles d'exécution, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. Toute personne désirant enchérir devra remettre à son Avocat et contre récépissé une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre du séquestre ou du consignataire désigné dans le cahier des conditions de vente représentant 10 % du montant de la mise à prix sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3000 €. Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

OCCUPATION : occupé à titre de résidence secondaire aux termes d'un contrat de bail non fourni.

UNE VISITE DES LIEUX SERA ASSUREE PAR LA SAS SAGE & ASSOCIES, Commissaires de justice à LE FAYET (74), LE VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025 DE 14H A 15H.

Pour tous renseignements et consultation du cahier des conditions de vente, s'adresser : au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130), 18 quai du Parquet (**RG. 24/01227**), au Cabinet de la SELARL TRAVERSO TREQUATTRINI & Associes, Tél. 04.50.51.20.03 / scp.traverso@wanadoo.fr et/ou au Cabinet F.D.A (FALLION-DUBREUIL), Tél. 04 50 97 21 81.